MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la directrice

générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura

une rencontre du Comité de Démolition le mardi 20 décembre

2022 à la Mairie.

Au cours de cette réunion, le Comité de Démolition doit statuer sur la

demande de démolition du bâtiment suivant:

BÂTIMENT PRINCIPAL CONCERNÉ:

ADRESSE VISÉE: 88, RANG ST-RÉGIS

Identification du site concerné:

L'immeuble est situé sur les lots 3 571 699 et 3 571 700 dont l'adresse

civique est le 88, rang St-Régis, à Saint-Roch-de-l'Achigan, propriété

de Madame Maryse Scola et de Monsieur Maxime Martel.

OPPOSITION

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix

(10) jours de la date de publication ou, à défaut, dans les dix (10) jours

qui suivent l'affichage de l'avis sur le bâtiment concerné, faire connaître

par écrit son opposition à la greffière-trésorière et directrice générale de

la Municipalité par écrit à l'adresse courriel suivante : dg@sra.quebec,

au plus tard, lundi 12 décembre 2022.

Donné à Saint-Roch-de-l'Achigan ce 1er jour du mois de décembre

2022.

(Original signé)

Marie-Josée Masson

Directrice générale et greffière-trésorière